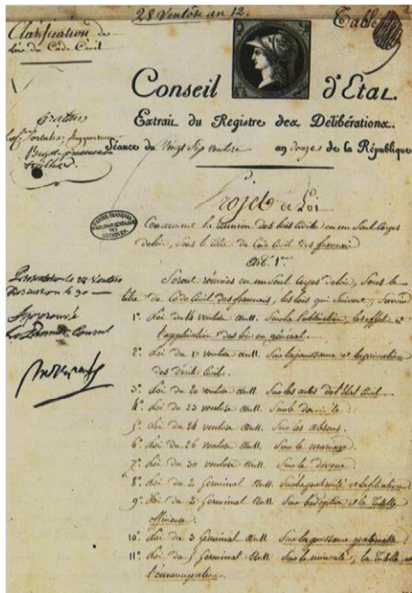


Monsieur Joseph GOY "Le Code Civil napoléonien dans la mémoire collective des français"

Le conférencier s'applique à montrer comment le Code Civil Napoléonien - héritier des préoccupations des Assemblées Révolutionnaires en matière de droit successoral dans une France divisée en deux sous l'Ancien Régime (au nord, de droits oraux coutumiers divers et au sud de droit écrit), successeur du Droit Romain - put pénétrer dans la mémoire collective en laissant aux notaires et pères de familles certaines habitudes (pour éviter en particulier, en secteur rural, le démantèlement de l'exploitation). C'est ce que prouve une enquête réalisée au début des années 1980 auprès de notaires ruraux, avec 500 réponses reçues couvrant l'ensemble des régions en dehors de la Corse.



L'égalitarisme a surtout progressé après la Seconde Guerre Mondiale, dans les zones touristiques et périurbaines, du fait des valeurs considérables prises par les biens. Actuellement, si la moitié des articles ont fait l'objet de remaniement, il n'y a pas de remise en cause importante en dehors de la possibilité de maintien de l'indivision établie en 1938, confirmée par le régime de Vichy et les ordonnances de 1945/1946.